vinetur

L’Angleterre réduit les taux de taxe professionnelle en 2027 pour certains établissements de l’hôtellerie-restauration, du commerce et des loisirs

Les taux révisés diminuent de 0,2 penny par livre de valeur locative imposable, réduisant légèrement la facture fiscale des établissements éligibles de moins de 500 000 £

lundi 16 novembre 2026



L’Angleterre a abaissé les taux de taxe professionnelle qui s’appliqueront à partir du 1er avril 2027 aux établissements concernés de l’hôtellerie-restauration, du commerce et des loisirs. Ils diminuent de 0,2 penny par livre de valeur locative imposable par rapport aux niveaux annoncés précédemment dans le budget.

Cette modification a été présentée par le ministère britannique du Logement, des Communautés et des Collectivités locales dans la circulaire 8/2026, datée du 28 octobre et mise à jour le 30 octobre, dans des directives adressées aux autorités locales anglaises pour l’exercice fiscal 2027-2028. La taxe professionnelle est le principal impôt sur les biens immobiliers non résidentiels en Angleterre, et le taux multiplicateur sert à calculer le montant dû à partir de la valeur locative imposable d’un bien.

Après cette correction, le taux réduit applicable aux biens éligibles sera de 39,5 pence, contre 39,7 pence auparavant. Le taux sectoriel standard pour les biens éligibles sera de 44,5 pence, contre 44,7 pence. L’écart entre les taux propres au secteur et les taux généraux passera ainsi de 5 à 5,2 pence.

Les chiffres révisés concernent les biens éligibles situés en Angleterre et utilisés pour des activités d'hôtellerie-restauration, de commerce et de loisirs, à condition que leur valeur locative imposable soit inférieure à 500 000 £. Pour les entreprises de ces secteurs, cette modification se traduira par une facture fiscale légèrement moins élevée que celle attendue sur la base des chiffres précédemment annoncés dans le budget.

L'effet pour chaque entreprise dépendra de la valeur locative imposable de ses locaux ainsi que des autres allègements ou exonérations applicables. Dans la fourchette éligible, un bien ayant une valeur locative imposable plus élevée bénéficiera d'une économie plus importante en valeur absolue grâce à la baisse du taux multiplicateur qu'un bien de plus petite taille. Toutefois, l'avis du gouvernement ne détaille pas les économies par type d'activité ou par tranche de valeur immobilière.

Le cabinet de conseil Ryan estime que cette correction apportera environ 33 millions de livres par an d'allègements supplémentaires pour l'ensemble des biens éligibles de l'hôtellerie-restauration, du commerce et des loisirs. Cette estimation, rapportée par The Hospitality Tribune le 13 novembre, ne précise pas quelle part de ce montant reviendrait spécifiquement aux entreprises de l'hôtellerie-restauration.

L'article du 13 novembre a attiré l'attention sur une modification déjà consignée dans la circulaire officielle. Pour les exploitants de pubs, de restaurants, d'hôtels, de cafés et d'autres établissements accueillant du public, l'ajustement est modeste pour chaque livre de valeur locative imposable, mais il compte, car la taxe professionnelle reste une charge fixe importante pour de nombreuses entreprises disposant de locaux.

Cette mise à jour fournit également aux collectivités locales des chiffres plus précis pour préparer la facturation du nouvel exercice. La taxe professionnelle étant administrée localement dans le cadre d'un dispositif national, même de petites révisions du taux multiplicateur influent sur le calcul des montants dus pour un grand nombre de biens.

Cette correction intervient alors que les entreprises de l'hôtellerie-restauration et d'autres secteurs présents dans les rues commerçantes continuent de suivre de près la fiscalité immobilière. Dans les faits, la baisse des taux multiplicateurs ne modifiera pas

la structure de l’impôt, mais réduira légèrement les montants dus pour les biens éligibles en Angleterre à compter du début de l’exercice fiscal 2027-2028.